

## ANNEXE N° 1 NC N° 6/2008

### Liste des produits qui ont été soumis à la taxe pour la protection de l'environnement par l'article 31 de la loi de finances pour l'année 2008

N° de position	N° de position tarifaire	Désignation des produits
EX 39-17	39173990008	Autres tubes et tuyaux, en matières plastiques.
EX 39-20	39201024004	Feuilles étirables, non imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94.
	39201026099	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non imprimées à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité inférieure à 0,94.
	39201027003	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames imprimées en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125mm et d'une densité inférieure à 0,94.
	39201028095	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyéthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm et d'une densité égale ou supérieure à 0,94 à l'exception de celles destinées à l'agriculture et à la conservation de l'humidité du sol.
	39201040011	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères de l'éthylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,125 mm.
	39201040099	
	39201089014	
EX 39-21	39219090094	Autres plaques, feuilles, pellicules (films), bandes et lames en autres matières plastiques non alvéolaires à l'exception de celles destinées à l'emballage alimentaire.

<b>N° de position</b>	<b>N° de position tarifaire</b>	<b>Désignation des produits</b>
EX 39-22	39221000008	Baignoire, douche, éviers et lavabos en matières plastiques.
EX 54-01	54011018008	Autres fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail.
EX 56-07	56074911102	Autres ficelles, cordes et cordages de polyéthylène ou de polypropylène, tressés d'un diamètre inférieur ou égal à 44mm.
EX 63-05	63053399009	Autres sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène d'un poids au mètre carré excédant 120g.
EX 94-03	94037000000	Meubles en matières plastiques.